

les fabricants de papier avaient haussé leurs prix de \$80 à \$160. Ces prix sont maintenant réduits de moitié, mais ceux des abonnements n'ont pas baissé. Pourquoi donc cette réduction du tarif?

L'honorable M. ROBERTSON: Mon honorable ami répondra-t-il à ma question?

L'honorable M. DANDURAND: Je n'ai pas les renseignements voulus.

L'honorable M. ROBERTSON: Je posais cette question parce qu'un particulier, dont nous avons fait aujourd'hui la connaissance, a prétendu que telle était l'intention de certains éditeurs.

L'honorable M. DANDURAND: Je compte que la prétention est vraie.

L'honorable M. ROBERTSON: Je l'espère aussi.

L'honorable M. DANDURAND: J'espère de plus que ces déclarations ont été faites par écrit et adressées au Gouvernement.

L'honorable M. BLONDIN: Comme j'ai la responsabilité de l'augmentation du tarif postal sur les journaux, ayant présenté le projet de loi en Chambre, vous me permettez quelques mots d'explication. Le tarif a été augmenté parce que les journaux ne payaient pas leur part du coût du service postal. Je puis vous citer comme exemple l'explication que j'ai donnée quand le bill a été présenté. J'ai dit alors:

D'après le dernier rapport du ministère des Postes, le transport des journaux coûte au pays de cinq à six millions, tandis que la somme totale payée par les journaux ne dépasse pas \$261,000. Le peuple du Canada paie deux cent l'once, ou \$32 les cent livres pour le port de ses lettres, et nous n'exigeons que \$8 les cent livres pour les matières postales de troisième classe. Depuis la Confédération les journaux ne paient que 25 cents les cent livres. En ceci nous avons suivi le système américain plutôt que celui de l'Europe ou de la Grande-Bretagne.

Nos citoyens payent 48 cents la livre, ou \$48 les cent livres, pour le transport du courrier. Pour les formules légales et papiers d'affaires, partie imprimée et partie écrite, le tarif est de \$32 à \$48 les cent livres, et 8 cents pour les livres et échantillons. Par la poste aux colis, le tarif est de cinq cents à toute distance de moins de 20 milles; mais les journaux ne paient qu'un cent et demi.

Lors de la réorganisation des postes, dans le but de les mettre sur un pied d'affaires, nous avons compris qu'il était injuste de continuer à transporter les journaux pour pratiquement rien. Il y avait raison de les protéger ainsi aux premiers jours de la Confédération, alors que la population était éparse sur un immense territoire. Mais je crois que

le temps est venu pour les journaux, qui sont encore hautement favorisés, de contribuer un peu au coût toujours croissant de l'administration des postes.

La nouvelle loi n'a pas été décrétée sur la seule décision du Ministère, mais après maintes conférences avec les représentants des journaux. Je les ai rencontrés et leur ai représenté qu'en ce jeune pays les exigences croissaient continuellement. Vous comprendrez pourquoi le ministre des Postes doit refuser certaines demandes quand je vous dirai que de nos 12,000 bureaux de poste, 9,000 ne paient seulement pas leur entretien. Le service, par chemin de fer ou autre voie, doit s'étendre à tout le territoire et s'améliorer constamment pour rester au niveau de celui des autres pays. Il n'y avait donc pas raison de réduire le tarif quand nous payions des millions pour la distribution des journaux. Notre conclusion fut agréée par les représentants de tous les journaux du pays. La décision fut que le tarif devrait être égal à celui de l'Europe, où le transport par chemin de fer coûte au minimum de 5 à 8 cents la livre. Mais les journaux ont objecté que leurs prix étaient fixés d'avance et qu'une augmentation d'un cent et un quart à 2, 3 ou 4 cents serait excessive pour une seule année. Après longue discussion, les représentants des journaux consentirent à une augmentation progressive d'un quart de cent par année. Le minimum en Europe est de 5 cents la livre, et les taux sont beaucoup plus élevés en Angleterre. Le résultat a été satisfaisant et nous n'avons pas reçu de plaintes. Je sais que les grands journaux sont en faveur du changement. Ils reconnaissent qu'il serait injuste de leur donner cette large part du service postal aux frais du public et sans rémunération adéquate. Si je me rappelle bien, l'augmentation signifiait \$600,000 par année dès le début.

Il se peut que le changement proposé occasionne une perte de \$200,000 à \$300,000, mais ce n'est pas la considération la plus importante. Le grand facteur est le principe que nous abandonnons par ce bill. Nous revenons à l'ancien système du transport presque gratuit des journaux et obligeons les autres à payer pour améliorer le service postal par chemin de fer, ou pour ouvrir de nouveaux bureaux, ou pour le service rural. Si nous adoptons ce bill, la question sera close pour longtemps. Nous revenons à l'imposition d'une charge si minime qu'elle est injuste, et l'on s'en rend compte en la comparant avec ce que le peuple du pays doit payer pour tous les autres services. Nous empêchons l'augmentation du tarif à ce qu'il devrait être. Je